

pays, maintenir les normes d'excellence de l'enseignement au Canada et soutenir la concurrence des pays étrangers. Que va devenir notre pays si nous refusons aux jeunes possédant les aptitudes voulues la possibilité d'acquérir des connaissances supplémentaires?

Un autre problème me vient à l'esprit, monsieur le Président. Quel va être le sort des jeunes qui ont quitté l'école depuis un an ou deux, qui touchent à l'heure actuelle des prestations d'assurance-chômage et qui voudraient s'inscrire dans un collège communautaire, une école technique ou une université? Au moment de s'inscrire, ils découvrent la plupart du temps qu'ils ne sont pas autorisés à payer leurs études avec leurs prestations d'assurance-chômage. Il importe à mon avis de se pencher sur ce problème. Si une personne peut s'inscrire dans un établissement d'enseignement, on ne devrait pas l'empêcher de payer ses études avec les revenus dont elle dispose, quelle qu'en soit la source.

J'ai été stupéfait, monsieur le Président, d'entendre le député de Gloucester (M. Breau) affirmer qu'il fallait modifier la loi parce que les provinces n'obligeaient pas leurs institutions d'enseignement à appliquer le programme des 6 et 5 p. 100, et que ce projet de loi a un effet rétroactif. Je voudrais que les gens qui nous écoutent aujourd'hui et ceux qui liront le hansard comprennent bien une chose. Le projet de loi portant sur le programme des 6 et 5 p. 100 a un effet rétroactif; mais comment certains établissements d'enseignement postsecondaire pourraient-ils observer la règle des 6 et 5 p. 100, et comment les provinces pourraient-elles les obliger à le faire, alors que le nombre d'étudiants augmente tellement. Il est impossible, en gardant le même budget, d'accepter 50 p. 100 d'étudiants en plus. C'est tout à fait irréaliste.

A l'Université de Regina, en Saskatchewan, les inscriptions ont augmenté de 13 p. 100 par rapport à l'année dernière. Comment cette université pourrait-elle observer la règle des 6 et 5 p. 100 tout en finançant les services nécessaires pour permettre à nos jeunes de faire des études supérieures? Le nombre d'élèves de douzième année entrant à l'Université de Saskatchewan à Saskatoon a augmenté l'automne dernier de 29 p. 100 par rapport à l'année précédente. Ce qui est vraiment remarquable, c'est que, par rapport à l'année précédente, 30 p. 100 de plus d'étudiants âgés d'au moins 25 ans se sont inscrits à l'université.

A mon avis, cela reflète les problèmes qui existent maintenant sur le marché du travail. Ces étudiants pensent tous la même chose: s'ils deviennent plus instruits, ils auront de meilleures chances d'obtenir de l'emploi. Le taux de chômage est très élevé chez les personnes âgées de 15 à 30 ans. Celles-ci se tournent vers l'enseignement postsecondaire et, dans bien des cas, on refuse de les aider. Dans la province de la Saskatchewan, il y avait quelque 8,000 demandes d'aide aux étudiants au début de l'année et l'on prévoyait que le chiffre atteindrait 9,000 avant la date limite. Cela représente une augmentation significative par rapport aux années précédentes.

Le gouvernement fédéral demande aux Canadiens d'accepter des augmentations limitées de 6 et de 5 p. 100 pour les fonds affectés à l'enseignement postsecondaire. Il applique en même temps son programme des 6 et 5 p. 100 de façon très injuste. Dans ma circonscription, et aussi dans le reste du pays, j'imagine, l'ARAP a relevé ses droits de location de 250 p. 100

Financement des programmes établis

depuis l'année dernière. Il semble donc y avoir deux poids, deux mesures.

L'injustice du programme des 6 et 5 p. 100 du gouvernement fédéral me révolte. Je trouve scandaleux que nos établissements d'enseignement postsecondaire doivent refuser des jeunes qui remplissent les conditions d'admission et qui veulent améliorer leur sort. Ils ne peuvent pas trouver d'emploi. Et parfois quand ils réussissent à en trouver un, il ne leur offre aucune sécurité. Il n'y a pas de sécurité d'emploi pour des travailleurs qui exercent le même emploi depuis 20 ou 25 ans; que dire alors des jeunes qui n'occupent un emploi que depuis un an ou deux.

Je crois que notre pays se trouve plongé dans un véritable dilemme, monsieur le Président. Nous, du Nouveau parti démocratique, sommes opposés à la formule globale de financement qui est entrée en vigueur en 1977, sauf erreur. Nous ne sommes pas sûrs de vouloir retourner à la formule de financement à part égale, mais elle est bien préférable en ce sens qu'elle oblige les gouvernements provinciaux à rendre compte de leur gestion des fonds que leur a versé le gouvernement fédéral. Nous recommandons de faire entreprendre une étude...

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre. Je regrette d'avoir à dire au député que son temps de parole est écoulé.

M. Anguish: Monsieur le Président, peut-on m'accorder quelques instants pour conclure mon intervention? Je serai très bref.

Le président suppléant (M. Herbert): Y a-t-il consentement unanime pour permettre au député de poursuivre son intervention?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Herbert): Je suis désolé, mais il n'y a pas consentement unanime.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de ce projet de loi, même si je n'apprécie pas son contenu proprement dit. Hier soir, en préparant mon discours d'aujourd'hui, j'ai relu l'explication que le ministre a donnée à propos du projet de loi. Je dois admettre que, sur le plan technique, son explication est probablement très bonne. C'est une peu comme un électricien qui explique que, lorsqu'on ouvre un interrupteur, une impulsion électrique se déplace du point «A» au point «B». Tout cela est bien vrai, mais il n'explique pas vraiment ce qui se passe dans certaines situations. Lorsqu'on ouvre l'interrupteur, l'impulsion électrique se déplace dans le corps de l'être humain et elle l'électrocute.

● (1250)

Les conséquences de ce projet de loi sont tout à fait différentes de ce que le ministre a dit dans les explications techniques prudentes qu'il a données hier. En fait, à cause de ce projet de loi, un nombre beaucoup moins élevé de jeunes Canadiens auront l'occasion de fréquenter un établissement d'enseignement supérieur. Comme l'a dit mon collègue le député de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Parker), c'est une mesure d'exception. Certains de mes collègues ont parlé en détail de la crise qui sévit dans l'enseignement supérieur, dans toutes les régions du Canada, et j'espère bien pouvoir en parler plus loin dans mon discours.